

## DECISION DU BUREAU EXECUTIF du 22 mars 2021

par vote électronique

### ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2021

<p><b>Décision BE-210322-01</b></p>	<p>Le Bureau exécutif modifie sa décision (BE-210116-09) et valide à l'unanimité en raison de la situation de confinement de Paris et sa région, l'unique invitation en présentiel des deux têtes de liste parmi les candidats au CA ainsi que la réduction du nombre des membres présents de la CSOE sachant qu'ils conservent la possibilité de valider les décisions en visioconférence sous contrôle de la présidente de la commission.</p> <p>Le Bureau mandate par ailleurs à l'unanimité le secrétaire Général de la FFVoile pour apporter toute modification nécessaire aux éléments d'organisation de l'AG d'ici le 27 mars y compris sur les décisions que le BE vient de valider.</p>
---	--